



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018, 19 h à la salle communautaire du secteur Colombourg le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

638, Route 393
Lot 4 048 956-P
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché de 15,24 m X 18,29 m (278,73 m²) avec une hauteur des murs à partir du plancher à 5,48 mètres au lieu de 3,1 mètres, donnant une hauteur totale de 8,84 mètres. Seule la hauteur des murs déroge du règlement 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.
- Permettre le maintien et le déplacement du conteneur à l'arrière de la future construction.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 mai 2018 à 19 heures, à la salle communautaire du secteur Colombourg, au 705, 2^e-et-3 rang de Colombourg.

Donné à Macamic, ce 12 avril 2017.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe